

Convocation du CONSEIL COMMUNAL.

Conformément à l'Art. L1122-13 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de convoquer pour la première fois à la SEANCE DU CONSEIL qui aura lieu **le mercredi 01 mars 2023 à 19 heures** à l'Hôtel de Ville.

ORDRE DU JOUR :

SÉANCE PUBLIQUE

- 1 Procès-verbal de la séance précédente : approbation
- 2 Modification du cadre du personnel communal : décision
- 3 Modification du statut administratif du personnel communal : décision
- 4 Modification du statut pécuniaire des grades légaux : décision
- 5 Indemnisation du personnel bénévole : indexation au 1er janvier 2023 : décision
- 6 Patrimoine : mise en vente d'un bien immeuble : accord de principe : décision
- 7 Patrimoine : déclassement de matériel communal : décision
- 8 Adhésion à la convention relative à la plateforme de covoiturage Carpool : approbation.
- 9 Eclairage public : renouvellement d'adhésion à la centrale d'achat : décision
- 10 Comptabilité communale : article 60 - reproduction de clés de sécurité : ratification
- 11 Comptabilité communale : article 60 - Transport supplémentaire d'enfants : ratification
- 12 Plan d'Investissement Communal 2022-2024 – Rue de Quièvremont – Aide à Maîtrise d'ouvrage et auteur de projet – Mode de passation et conditions du marché - Décision.
- 13 Règlement complémentaire de roulage : approbation
- 14 Motion projet "Boucle du Hainaut" : approbation

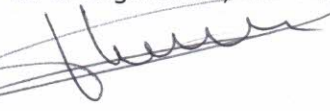
Par ordonnance :
La Directrice Générale,



Mme M-L VANWIELENDAELE



Le Bourgmestre,



Mr O. HARTIEL